MAISON DES PERSONNES HANDICAPÉES DE SEINE-ET-MARNE

MDPH77

POINT SUR L'ACTIVITÉ MDPH



Retrouvez, en toute transparence, les indicateurs récents de suivi de l'activité de la MDPH de Seine-et-Marne.

Créé le: 17/11/2022
- Mis à jour le : 22/03/2024

Les délais

Information sur les délais de réponses apportées à vos mails:

- Mail le plus ancien aux usagers : 05/03/2024
- Mail le plus ancien aux partenaires : 18/03/2024

Information sur les délais de traitements des dossiers :

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

- envoi des accusés réception des dossiers reçus le 04/03/2024
- évaluation des dossiers :
  - → *Pour les demandes liées à la vie professionnelle : Ouverture des dossiers au 19/04/2023*
  - → *Pour les demandes liées au maintien au domicile (orientation en établissement et PCH (Prestation de compensation du handicap.)) : Ouverture des dossiers au 03/04/2023*
  - → *Pour les demandes scolaires : Ouverture des dossiers au 29/06/2023*
  - → *Pour les demandes simples (cartes, renouvellement RQTH (Reconnaissance de la qualité travailleur handicapé.)) : Ouverture des dossiers au 31/10/2023*
- évaluation des recours reçus le 23/10/2023

** L'intégralité des dossiers déposés via le téléservice est de nouveau disponible auprès des équipes pour traite ment. Nous les recevons au fur et à mesure, ce qui explique que la date de dépôt des dossiers évalués actuelle ment soit antérieure à celle de la semaine précédente*

Les accords suite Cyberattaque

Des accords ont été pris avec la CAF (Caisse d'allocations familiales.) de Seine-et-Marne pour proroger les vers ements AAH (Allocation aux adultes handicapés.), AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé.) et com pléments :

- Pour les droits AAH (Allocation aux adultes handicapés.) arrivant à échéance entre le 31 août 2022 et le 28 février 2023, une prorogation administrative de **6 mois** a été décidée par le GIP (Groupement d'intérêt public.)-MDPH (Maison départementale des personnes handicapées.)
- Pour les droits AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé.) et compléments arrivant à échéance entre le 31 août 2022 et le 28 février 2023, une prorogation administrative de **12 mois** a été décidée par le GIP (Groupement d'intérêt public.)-MDPH (Maison départementale des personnes handicapées.). Cette prorogation sera prolongée, si un dossier de renouvellement a bien été déposé, pour une durée maximale de 3 mois.
- Pour les droits AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé.) et compléments arrivant à échéance entre le 31 mars 2023 et le 31 août 2023, une prorogation administrative de **6 mois** a été décidée par le GIP (Groupement d'intérêt public.)-MDPH (Maison départementale des personnes handicapées.)

De plus, les avances d'AAH (Allocation aux adultes handicapés.) en cours, qui prennent fin aux mois d'octobre, novembre, décembre 2022 et janvier 2023 seront prolongés de 6 mois.

D'autres accords ont été pris avec l'Education Nationale concernant les droits scolaires :

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

- les AESH sont maintenues jusqu'à notification de laCDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.) ;
- le transport scolaire est maintenu pour les enfants qui sont orientés en ULIS Ecole et Collège

Concernant la **PCH (Prestation de compensation du handicap.)Aide Humaine**, le département reconduit à l'ide ntique les versements en novembre et décembre 2022 et proroge de 12 mois les PCH (Prestation de compensa tion du handicap.) Aide Humaine service prestataire arrivant à échéance en octobre, novembre et décembre 20 22.

De plus, le maintien des droits de**RQTH (Reconnaissance de la qualité travailleur handicapé.)**arrivés à échéa nce entre le 29 octobre 2022 et le 28 février 2023 est prévu pour une durée maximale de 12 mois à compter de leur date d'expiration ou jusqu'à l'intervention de la décision de la CDAPH (Commission des droits et de l'autono mie des personnes handicapées.), lorsque celle-ci est rendue.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Communiqué de presse MDPH - Point de situation post cyberattaque du 16 juin 2023 **PDF - 576.19 Ko**
(/sites/www.mdph77.fr/files/media/downloads/communique-de-presse-mdph-point-de-situation-post-cyberattaque-le-16-juin-2023-002.pdf)

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT